



NATIONS UNIES



NEUVIÈME CONGRÈS
DES NATIONS UNIES
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS

Le Caire, Egypte, 29 avril - 8 mai 1995

Distr. LIMITEE

A/CONF.169/9

13 avril 1995

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**STRATEGIE DE PREVENTION DE LA CRIMINALITE, NOTAMMENT
EN CE QUI CONCERNE LA CRIMINALITE DANS LES ZONES URBAINES,
LA DELINQUANCE JUVENILE ET LES CRIMES VIOLENTS, Y COMPRIS LA QUESTION
DES VICTIMES : EVALUATION ET NOUVELLES PERSPECTIVES**

Document d'information destiné à l'atelier sur les médias et la prévention du crime

Résumé

Le présent document d'information est centré sur le rôle des médias dans la prévention du crime, spécialement dans le contexte des besoins divergents des pays en développement et des pays développés, de la crainte de la victimisation, des groupes cibles et des autres questions dont doivent traiter l'ONU et ses Etats Membres. On y indique les mesures adoptées ou les "codes d'éthique" suivis dans le monde, à titre de base de discussion sur le rôle des médias. Ces pratiques, modifiées en fonction des différences culturelles, sociologiques et religieuses, pourraient être suivies pour tenir compte des circonstances particulières propres aux divers Etats Membres.

*A/CONF.169/1.

C.95-53049.F

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. CONTEXTE LEGISLATIF	1-5	3
II. CADRE TECHNIQUE	6-18	3
III. OBSERVATIONS GENERALES	19-40	6
A. Prévention du crime et lutte contre la délinquance	20-22	6
B. Que comprennent les médias ?	23	7
C. Diversité des systèmes médiatiques	24-30	7
D. Potentiel des médias dans les efforts de prévention du crime	31-37	8
E. Efforts tendant à donner aux médias un impact positif	38-39	10
F. Collaboration internationale	40	10
IV. LE DROIT A LA LIBERTE D'OPINION ET D'EXPRESSION : QUESTIONS CLEFS	41-60	11
A. Réglementation et action coercitive	50-52	12
B. Perceptions de la criminalité et de l'appareil judiciaire	53-55	13
C. Conception et évaluation de campagnes médiatiques	56-57	14
D. Education médiatique	58-60	14
V. EQUILIBRAGE DES RESPONSABILITES ENTRE LES GOUVERNEMENTS, LES MEDIAS ET LE PUBLIC	61-75	15
A. Rôle des gouvernements	61-66	15
B. Rôle des médias	67-68	17
C. Rôle des collectivités et de la population	69-73	17
D. Rôle international	74-75	18
VI. GROUPES CIBLES SPECIAUX	76-88	19
A. Les enfants et les jeunes	78-83	19
B. Les femmes	84-87	20
C. Les personnes âgées	88	21
VII. ORIENTATIONS FUTURES	89-98	21
A. Au niveau national	95-96	22
B. Au niveau international	97-98	24
<i>Annexe</i> : Projet de programme de l'atelier sur le sujet "les médias et la prévention du crime", qui doit se tenir dans le cadre du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants		26

I. CONTEXTE LEGISLATIF

1. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1993/32, a approuvé le programme de travail du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, notamment l'organisation d'un atelier sur les médias et la prévention du crime.
2. En préparation de cet atelier, la Commission a étudié un certain nombre de problèmes touchant à cette question et a invité les Etats Membres et tous les organismes intéressés à réaliser des programmes vidéo, des documents et d'autres exposés.
3. Dans sa résolution 1994/19, le Conseil économique et social a invité l'atelier sur les médias et la prévention du crime à rechercher des méthodes permettant de sensibiliser les représentants des médias aux effets criminogènes, particulièrement sur les jeunes, de descriptions crues de la violence et du sensationnalisme dans les médias, et à étudier les conséquences possibles de reportages à sensation pour l'équité de procès criminels, compte dûment tenu de la nécessité de sauvegarder la liberté de la presse. Le Conseil a recommandé en outre que l'atelier ait pour principal objectif d'essayer de mobiliser l'appui des médias pour des actions de prévention du crime et de mettre au point des projets types.
4. Comme l'indique le mandat ci-dessus, compte tenu des contraintes de temps et des restrictions budgétaires, l'atelier devrait traiter de l'influence des médias sur le crime en vue d'aboutir à des solutions constructives à visée pratique pour promouvoir un code d'éthique dans les domaines concernant les médias et la prévention du crime.
5. Dans le cadre ainsi tracé, le Gouvernement canadien s'est chargé à la fin de 1994 d'organiser l'atelier. Il a fait cette offre après que l'un de ceux qui devaient parrainer à l'origine l'atelier ait brusquement retiré son appui en mars 1994¹. Les travaux préparatoires à l'atelier avaient cependant été appuyés également par le Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (ASSTC) de Ryadh, qui est associé au Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, ainsi que de l'Institut australien de criminologie. Par son appui généreux et son intérêt constant, dont témoigne le fait qu'il ait accueilli les réunions préparatoires, le Centre a largement contribué à l'achèvement des travaux préparatoires à l'atelier².

II. CADRE TECHNIQUE

6. L'ONU a reconnu de longue date l'utilité de la liberté d'expression dans la construction d'un monde meilleur. L'article 55 de la Charte prévoit que les Nations Unies favoriseront le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, dans sa résolution 59 (I) du 14 décembre 1946, l'Assemblée générale a déclaré que la liberté d'information était un droit fondamental de l'homme et la pierre de touche de toutes les libertés à la défense desquelles se consacrent les Nations Unies. Une vue analogue est exprimée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 217 A(III) du 10 décembre 1948, dont l'article 19 énonce que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que se soit.
7. La question de la liberté de la presse est très complexe. Si les médias sont reconnus comme un élément important d'une société civilisée, on a cependant critiqué leur tendance à exploiter et à sensationnaliser le crime et la violence. On continue de s'efforcer d'établir l'équilibre entre les effets négatifs que pourraient avoir des médias libres et leur utilité sociale évidente.

¹Le présent document est l'oeuvre conjointe du Département de la justice du Canada et des Professeurs Paul Wilson et Peter Putnis (aidés de Claire Tapleton, Teaching Fellow) de Bond University, Gold Coast, Queensland (Australie).

8. Le troisième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a reconnu les effets des médias sur la jeunesse². Le quatrième Congrès a souligné que les pouvoirs publics avaient le devoir d'aider à former et à éclairer l'opinion publique en matière de défense sociale, et qu'il fallait informer exactement le public de l'organisation et du fonctionnement du système de justice pénale³. Le cinquième Congrès a également reconnu qu'il fallait, par l'amélioration des programmes d'éducation et par l'emploi des moyens d'information de masse, faire mieux comprendre au public les conséquences économiques et sociales de la criminalité, afin de promouvoir sa répression par la société elle-même et de réduire l'écart entre l'attitude du personnel des organismes de justice pénale et celle du grand public⁴.

9. Le sixième Congrès a réaffirmé l'importance des stratégies de prévention du crime, qui exigeaient un public entièrement averti et prêt à user des moyens efficaces de protection des biens que les progrès de la technologie avaient rendus disponibles. Les programmes d'éducation du public dans ce domaine s'étaient généralement avérés efficaces⁵.

10. Le septième Congrès a développé le débat sur les stratégies particulières concernant la prévention de la criminalité juvénile, notamment par les mesures empêchant les moyens d'information de rendre la criminalité attrayante, tout en préservant la liberté de presse. D'autre part, il a souligné le rôle actif de l'éducation en tant qu'élément essentiel d'une politique réaliste de prévention du crime afin d'aboutir à des solutions intégrées et détaillées avec la participation de tous les éléments de la collectivité immédiate et de la société dans son ensemble⁶.

11. Le huitième Congrès a reconnu l'importance des politiques actives de prévention du crime. Dans le préambule à sa résolution sur la prévention de la délinquance en milieu urbain, il s'est déclaré convaincu "qu'un programme réussi visant à réduire la criminalité ne peut être envisagé uniquement en termes de police et de justice pénale mais qu'il doit aller de pair avec une politique de prévention active prévoyant notamment les moyens de renforcer les valeurs communes afin que la responsabilité personnelle et communautaire face à la délinquance soit reconnue, ainsi que les stratégies de développement social et communautaire et de diminution des risques de perpétration d'infractions criminelles"⁷. Il a souligné en outre qu'il appartient aux pouvoirs publics et aux autres secteurs de la société de favoriser l'élaboration de programmes locaux et nationaux de prévention et que la prévention doit rassembler les responsables de la planification et du développement, de la politique familiale, de la santé, de l'emploi et de la formation, du logement, des services sociaux, des loisirs, des écoles, de la police et de la justice, afin de faire face aux situations génératrices de délinquance^{*}. Pour réaliser ces objectifs, le huitième Congrès a dressé l'inventaire des mesures de prévention du crime en s'attachant aux jeunes au titre du thème 4 intitulé "Prévention de la délinquance, justice pour mineurs et protection de la jeunesse : conceptions et orientations", et il a travaillé à l'élaboration de normes et directives des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

12. L'importance des médias dans la prévention du crime a été soulignée par les participants aux réunions régionales préparatoires au neuvième Congrès. En particulier, les médias avaient un rôle très important à jouer dans l'éducation en matière de prévention du crime, qui devait commencer très tôt et qui devait aussi viser le grand public pour le sensibiliser davantage tant à l'importance de la prévention du crime qu'aux mesures connexes. A cet égard, l'influence de la télévision et du cinéma, en particulier sur les jeunes, a été soulignée, ainsi que la participation des médias aux campagnes de prévention telles que les programmes "crime stop" qui comportent l'emploi de numéros de téléphone gratuits par le public^{**}. La participation constante et active des médias à la prévention du crime et à la lutte contre la criminalité a été reconnue comme un moyen d'accroître la prise de conscience du public et d'appeler l'attention sur le sens de la responsabilité et de l'obligation collectives d'agir dont il faut faire preuve. Le rôle de la radio, de la télévision et des agences de publicité a

^{*}Voir le rapport de la réunion régionale préparatoire pour l'Asie et le Pacifique du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenue à Bangkok du 17 au 21 janvier 1994 (A/CONF.169/RPM.1/Rev.1), par. 59.

^{**}Voir le rapport de la réunion régionale préparatoire pour l'Afrique du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenue à Kampala du 14 au 18 février 1994 (A/CONF.169/RPM.2), par. 28 et 61.

été souligné*. Pour assurer le succès de la coopération internationale, régionale et bilatérale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, il était indispensable d'utiliser et de mobiliser intégralement les ressources de la nation, y compris les médias**.

13. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a accordé une priorité élevée aux questions des médias et de la prévention du crime. Dans une série de rapports, elle a traité de thèmes comme le "droit de communiquer", "la violence et la terreur dans les médias" et "une nouvelle technique de communication, un défi pour la liberté de la presse"⁸.

14. Dans son plan à moyen terme pour la période 1990-1995, l'UNESCO a prévu des activités dans plusieurs domaines. Premièrement, elle s'est souciee d'assurer la libre circulation de l'information à l'échelle internationale comme sur le plan national, avec une diffusion plus large et plus équilibrée, sans obstacle à la liberté d'expression, et de renforcer les moyens de communication des pays en développement pour qu'ils puissent participer plus activement au processus de communication⁹. Le deuxième domaine porte sur la formation des journalistes et autres spécialistes de la communication, spécialement dans les pays en développement. Dans le troisième domaine, l'UNESCO vise à développer l'éducation des médias, en insistant sur l'éveil d'une prise de conscience critique, l'aptitude à réagir à n'importe quel type d'information reçue et l'éducation des usagers pour qu'ils puissent défendre leurs droits¹⁰.

15. Enfin, lors de deux séminaires pour le développement de médias indépendants et pluralistes, organisés conjointement par l'ONU et l'UNESCO en 1991 et 1992, à l'intention de la région Afrique et de la région Asie, respectivement, les participants ont souligné le rôle de la presse dans l'avènement d'une société démocratique. Le Séminaire pour le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, tenu à Windhoek du 29 avril au 3 mai 1991, dans sa Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, a énoncé entre autres principes "qu'il faudrait que les Etats africains soient encouragés à assurer les garanties constitutionnelles nécessaires à la liberté de la presse" (A/SPC/47/4, annexe, par. 9). Le Séminaire pour la promotion de médias indépendants et pluralistes en Asie, tenu à Alma-Ata du 5 au 9 septembre 1992, dans la Déclaration d'Alma-Ata sur la promotion de médias indépendants et pluralistes en Asie (A/SPC/47/3, annexe) a déclaré apporter son plein appui aux principes fondamentaux de la Déclaration de Windhoek, mais a aussi indiqué les propositions de projets qui pourraient aider à transcrire ces principes en actes. Ces projets portent notamment sur une législation nouvelle, la formation des journalistes, la libre circulation de l'information et la sécurité des journalistes.

16. Bien que le compte rendu ci-dessus des activités de l'ONU et de l'UNESCO soit incomplet, il suffit à montrer que, jusqu'à présent, ces deux organisations ont accordé plus d'attention aux questions concernant les médias, la liberté d'information et le crime qu'aux médias et à la prévention du crime.

17. Dans la documentation préparatoire à l'atelier, il est indiqué que "La couverture par les médias des problèmes de la criminalité est généralement stéréotypée. Les recherches ont montré que, dans trois domaines au moins, cette couverture était pratiquement identique : les crimes violents sont surreprésentés; la couverture des crimes donne une image fautive de l'action de la police et des tribunaux pour lutter contre la criminalité et punir les criminels; et enfin et surtout, les médias informent mal leur public quant aux facteurs conduisant à la criminalité et quant aux moyens d'éviter d'en devenir personnellement victime" (E/CN.15/1993/CRP.2, par. 135).

*Voir le rapport de la réunion régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes préparatoire au neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenue à San José (Costa Rica), du 7 au 11 mars 1994 (A/CONF.169/RPM.4), par. 75.

**Voir le rapport de la réunion régionale de l'Asie occidentale préparatoire au neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenue à Amman du 20 au 24 mars 1994 (A/CONF.169/RPM.5), par. 19.

18. Eu égard à la situation actuelle de la criminalité dans le monde, à l'influence énorme des médias et à leur potentiel éducatif, la mise au point de programmes d'éducation de haute qualité sur la prévention du crime et la justice pénale serait à l'avantage de tous les intéressés. De tels programmes apporteraient une contribution à l'effort plus large déployé pour prévenir la criminalité et la victimisation, définir les risques et réduire les possibilités d'activités criminelles.

III. OBSERVATIONS GENERALES

19. Les deux principales questions pouvant être examinées durant cet atelier sont, d'une part, l'efficacité des médias dans la prévention du crime et, de l'autre, la mesure dans laquelle les médias peuvent être tenus responsables par encouragement du crime ou sa banalisation. Il conviendrait, au titre de la première question, d'examiner la manière dont les médias ont pris, dans le cadre de leur mission historique de vigilance sociale, un rôle directeur, dans de nombreux pays, dans la dénonciation du crime et de la corruption. Les médias ont également coopéré à divers programmes gouvernementaux de prévention du crime. La seconde question découle de la première. Si les médias peuvent jouer un rôle déterminant dans la dénonciation du crime, ils peuvent aussi être directement tentés de lui donner un caractère sensationnel. La façon dont les médias présentent le crime, que ce soit en tant qu'information ou que mélodrame, a un profond impact sur leur audience. Une présentation irresponsable du crime par les médias peut avoir pour effet de léser encore davantage les victimes, de donner un caractère romanesque à ses auteurs et de banaliser les effets de la violence aux yeux du public. L'influence des médias est une arme à double tranchant : le même pouvoir qui leur permet de contribuer au crime et à la violence en fait aussi un outil efficace de prévention du crime.

A. Prévention du crime et lutte contre la délinquance

20. Il importe de distinguer, dans le contexte ci-dessus, la notion de lutte contre la délinquance de celle de prévention du crime. La prévention du crime ne concerne pas nécessairement la répression ou les activités des institutions traditionnelles des systèmes de justice pénale, à savoir la police, le ministère public, les tribunaux et les prisons. La prévention du crime consiste à essayer d'utiliser des ressources sociales pour changer les conditions pouvant amener des individus à commettre des infractions.

21. Les programmes de prévention du crime comprennent des programmes communautaires destinés à améliorer les conditions sociales, des campagnes éducatives visant à mettre le public en garde contre les conséquences de comportements déviants et à informer les victimes potentielles des moyens de minimiser les risques qu'elles courent, ainsi que des programmes tendant à réduire les occasions d'infraction en renforçant la sécurité des personnes et des biens. Certains programmes de prévention du crime ont une portée plutôt générale, tandis que d'autres ont été mis au point à l'encontre d'une gamme de délits spécifiques, comme la toxicomanie, le terrorisme, les cambriolages, le vol, le vandalisme, les vols dans les magasins et la violence à l'encontre des personnes.

22. L'objectif ultime de la prévention du crime est d'assurer la sécurité des communautés et tout effort dans ce sens appelle la participation active de tous les secteurs de la société, à savoir tous les niveaux de l'administration, le secteur privé, les associations professionnelles, les groupes communautaires, les institutions éducatives et autres, le public, les organismes internationaux et les médias. On examinera en particulier le rôle de ces derniers au cours de l'atelier.

*Voir le plan de discussion pour les ateliers de recherche et de démonstration à organiser dans le cadre du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/CONF.169/PM.1/Add.1), par. 43.

B. Que comprennent les médias ?

23. Une discussion sur les médias et la prévention du crime dépasse la seule télévision; la radio, les bandes dessinées, la littérature, les contes traditionnels, la musique et la danse constituent des médias des plus efficaces dans les pays en développement. Dans des sociétés plus développées sur le plan technologique, le rythme des changements que connaissent les médias dépasse la capacité d'analyse des observateurs. Les programmes de radio et de télévision tendent en fait à une certaine uniformisation, la publicité devient difficile à distinguer du divertissement, l'informatisation mène à des modèles tout à fait nouveaux de communication et les diverses formes de médias imprimés prennent un caractère de plus en plus spécifique. D'un côté, cette évolution mène à une société disposant d'une base croissante de connaissances et ayant immédiatement accès à des informations utiles. D'un autre côté, tous les médias comprennent de plus en plus des éléments, ayant notamment un caractère violent ou pornographique, dont la valeur sociale est pour le moins contestable. A mesure que les médias prennent un caractère de plus en plus perfectionné ils tendent à répondre davantage aux demandes de leurs consommateurs. Les médias ne sont pas des arbitres indépendants des comportements. Etant donné que les médias sont situés plutôt en aval qu'en amont, le rôle des audiences doit être pris en compte. La simple interdiction de la violence à la télévision ne suffira pas, par exemple, à venir à bout de la violence dans la société¹¹.

C. Diversité des systèmes médiatiques

24. Il convient de reconnaître la diversité des systèmes médiatiques nationaux en ce qui concerne leurs fonctions sociales et politiques, les technologies dont ils se servent et leur impact sur le public. Les médias ne sauraient être considérés comme une entité monolithique. Il y a également lieu de garder à l'esprit les vues divergentes dont font l'objet les relations entre la presse et l'Etat. Même, cependant, si les techniques et les traditions diffèrent, tous les médias communiquent des messages, et les idées sont beaucoup plus importantes que les méthodes de transmission.

25. Les études d'audience indiquent la manière dont un contexte culturel affecte la perception des messages des médias. Au Japon, les bandes dessinées sont un média extrêmement populaire, se vendant à plusieurs millions d'exemplaires chaque semaine et ayant un important impact sur les jeunes consommateurs¹². Dans beaucoup de pays d'Amérique latine, les feuilletons télévisés sont également très populaires. Dans beaucoup de pays développés et en développement, les médias les plus populaires sont la radio, les films, les livres, la musique et les pièces de théâtre. Néanmoins, dans beaucoup de cultures, la télévision est clairement omniprésente : aux Etats-Unis d'Amérique, chaque personne regarde en moyenne la télévision huit heures par jour¹³; au Japon, cette moyenne est de plus de deux heures¹² et au Costa Rica d'environ six heures. Les habitudes à cet égard diffèrent d'un pays à l'autre selon un certain nombre de facteurs, y compris l'accès à la télévision et la disponibilité d'autres médias. S'il y a lieu de reconnaître l'omniprésence de la télévision, d'autres médias doivent être également pris en considération.

26. La distinction entre médias et moyens de communication en général ne devrait pas limiter l'examen, par les participants, des solutions possibles, puisque cette distinction est quelque peu arbitraire, confuse et pas particulièrement utile, eu égard à la rapide évolution de la technologie des communications, notamment par satellite. Grâce à de telles techniques, l'émission de programmes peut être centralisée, alors que la distribution peut avoir lieu sur le plan local au moyen de vidéocassettes, avec un contenu intéressant particulièrement les audiences visées. Pour présenter un message convenant sur le plan culturel à telle ou telle audience, on peut devoir utiliser des méthodes comme celles auxquelles on a recours en Inde (théâtre, spectacles de marionnettes ou récitals). Dans d'autres cas, le message devrait peut-être être présenté dans un contexte culturel particulier (comme, par exemple, dans le cadre d'une discussion dirigée par un membre important de la communauté). L'examen et l'application des stratégies de prévention du crime par le biais des médias doivent donc être assez larges de façon à englober toute la gamme des formes de communication qui peuvent être efficaces dans une situation déterminée (comme les techniques de diffusion par radio et télévision, la projection de vidéocassettes, des représentations, des groupes de discussion et des services conseils interpersonnels).

27. Les spécialistes en la matière reconnaissent depuis longtemps la nécessité de stratégies de communication appropriées sur le plan culturel en matière de prévention du crime. C'est ainsi qu'une étude sur le problème des bandes criminelles en Inde a fait ressortir que, dans les zones rurales où l'analphabétisme est élevé, les journaux ne constituent pas un moyen efficace de communication. L'étude a montré le potentiel de la radio et de la télévision dans les programmes d'éducation, où les moyens de communication audiovisuels peuvent remplacer la presse pour atteindre les analphabètes¹⁴. De même, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où la société évolue rapidement en raison de l'augmentation de l'exploitation forestière par des étrangers et du nombre croissant de jeunes qui quittent la campagne pour s'établir dans des centres urbains où ils adoptent des valeurs nouvelles et plus matérielles, la criminalité est devenue un problème sérieux. Dans ce pays, qui compte un grand nombre d'analphabètes, la radio est un média puissant. Un programme journalier très populaire dans le pays fournit notamment aux gens la possibilité de discuter des questions qui les concernent. L'animateur de ce programme très populaire est un partisan de la prévention du crime, qui essaie de toucher les jeunes du pays pour les amener à rester fidèles à leurs anciennes valeurs et à s'abstenir d'activités criminelles.

28. Comme autre exemple de tels programmes, on peut citer le programme radiophonique hebdomadaire de sensibilisation intitulé "L'oeil de l'aigle", que diffuse Radio Zoulou. Ce programme encourage les auditeurs à participer à des débats sur des questions comme le chômage, l'éducation et la santé. En Afrique du Sud, Radio Valeka émet un programme éducatif sur les droits et devoirs des citoyens; ce programme est présenté sous forme de feuillets aux accents locaux qui reflètent les situations et problèmes auxquels la communauté a à faire face.

29. Tout comme il peut être culturellement approprié d'avoir recours à des médias traditionnels (comme le théâtre, les spectacles de marionnettes, les récitals, etc.) en tant que stratégies efficaces, il peut être également souhaitable dans les pays en développement d'utiliser des médias d'une manière différente de celles qui ont cours dans le monde développé. Selon un document établi par la Commission internationale de l'UNESCO pour l'étude des problèmes de communication :

"Nous devrions nous pencher sur la nécessité de faire des films d'information et de motivation répondant aux conditions locales. Une incidence intéressante serait à cet égard que, pour des communications locales, un pays en développement peut avoir besoin, plus qu'un pays développé, de petits moyens techniques et portatifs bon marché¹⁵."

30. Dans de nombreuses parties du monde, des projections de diapositives, des rôles joués, la danse et la chanson sont des moyens de communication acceptés et appropriés. La Colombie, le Costa Rica, le Kenya, la Malaisie et la République dominicaine ont tous utilisé des campagnes d'affiches pour lutter contre la violence au foyer. En Chine, dans une campagne analogue, on a informé les victimes de violences au moyen de communiqués placardés sur des tableaux d'affichage municipaux. En Jamaïque, le Sistren Theatre Collective a recours à des ateliers de représentations éducatives pour traiter de questions telles que la violence. Au Bangladesh, en Inde et au Pérou, un théâtre des rues est utilisé aux fins de sensibilisation. Au Costa Rica, les bandes dessinées et un groupe musical (appelé Claro Oscuro) constituent des moyens efficaces de sensibilisation. A la Barbade, des programmes radio qu'on peut joindre par téléphone, des discussions de groupe à la télévision et d'importants articles dans la presse écrite permettent de faire ressortir l'inquiétude que provoquent à l'échelon national des questions comme la violence contre les femmes et les enfants, et suscitent un appui en faveur de mesures à prendre en la matière¹⁶.

D. Potentiel des médias dans les efforts de prévention du crime

31. Il est maintenant généralement reconnu que le système de justice pénal n'a qu'un rôle limité à jouer dans la prévention du crime. D'autres approches complémentaires sont indispensables. Les médias peuvent servir de puissants instruments d'éducation à cet égard.

32. Il existe une vaste documentation sur le rôle social des médias. Une partie de cette documentation n'intéresse pas la prévention du crime, mais un petit nombre de domaines clefs présentent une importance particulière en la matière. Tel est le cas du rôle des médias comme principal agent dans la production, la

reproduction et la diffusion d'informations. Les médias sont souvent qualifiés de gardiens, d'enquêteurs publics ou de courtiers d'informations: Avec les encouragements sociaux et politiques nécessaires, les médias peuvent jouer un rôle clef de partenaire dans les efforts communautaires visant à prévenir le crime.

i) Les médias en tant que source de comportements et d'idées

33. On a beaucoup discuté des effets à terme des médias pour ce qui est de dégager des normes de conduite, de changer les habitudes de consommation, etc. Selon certains, la plupart des gens tirent les idées qu'ils se font sur les comportements déviants et les mesures de contrôle correspondants principalement de la presse et autres médias¹⁷ en tant que sources d'information. D'autres spécialistes estiment que "les journalistes jouent un rôle clef dans l'élaboration des conceptions d'ordre, de stabilité et de changement, et influencent les mécanismes de régulation conformément à ces conceptions"¹⁸. Les dirigeants politiques savent à quel point les médias contrôlés par l'Etat peuvent constituer de puissants outils de propagande pour promouvoir un ordre social "idéel" et discréditer leurs opposants politiques. On s'accorde à reconnaître l'existence d'une relation interactive entre les médias et la société à laquelle ils s'adressent. Tout en reflétant les préoccupations de cette société, les médias contribuent d'autre part aussi à dégager la manière dont elles sont perçues par le public.

ii) Internationalisation des médias

34. Il peut être important, lorsqu'on examine la prévention internationale du crime, de souligner les effets de l'uniformisation croissante des médias internationaux. Une comparaison de la couverture de la criminalité dans la presse aux Etats-Unis et dans d'autres pays (Afrique du Sud, Australie, Canada, France, Inde, Israël, Kenya, Nigéria, Norvège, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse), indique que la criminalité y est partout présentée d'une manière analogue. Il y a à cet égard une surreprésentation de la criminalité violente et sensationnelle, et les journaux informent mal leurs lecteurs des causes de cette criminalité et de la manière d'éviter d'en être victime¹⁹. Avec une mondialisation croissante des médias, découlant par exemple de l'apparition de réseaux tels que CNN, Star et Galaxy sur les marchés du Sud-Est asiatique, la manière dont la criminalité est perçue à l'échelon mondial peut devenir encore plus uniforme, même s'il s'agit d'une uniformité fautive.

iii) Processus de sélection des nouvelles

35. La sélection des nouvelles relatives à la criminalité est bien documentée²⁰ et certains chercheurs voient un lien entre cette sélection et la constitution de "vagues de criminalité"²¹. D'autres estiment que les préoccupations que suscitent le crime et les sanctions correspondantes dans la plupart des pays occidentaux relèvent d'un cercle vicieux de panique et de contentement²² et que les médias contribuent à provoquer une crainte exagérée de la criminalité²³. Des études montrent que l'importance que les journaux accordent aux crimes violents ne correspond pas à celle qui ressort des statistiques criminelles¹⁹.

36. C'est ainsi que des programmes de télévision, voués à faire échec au crime et encourageant les spectateurs à résoudre des crimes et à déterminer où se trouvent des personnes portées disparues grâce à la reconstitution des faits et à l'identification des délinquants, sont utilisés dans de nombreux pays. Les téléspectateurs sont priés de communiquer les renseignements dont ils disposent par téléphone et sont tenus au courant de l'évolution de la situation à mesure que l'affaire progresse. En toile de fond de ces programmes, on présente ordinairement un commissariat de police affairé, dont des porte-parole apparaissent à l'écran pour fournir des informations et solliciter l'appui du public. De tels programmes sont populaires et peuvent contribuer tant à donner une image favorable de la police qu'à prévenir certains crimes ou à les résoudre, mais ils ont fait également l'objet de critiques en raison du voyeurisme de certaines reconstitutions et de la manière dont ils sont axés sur des crimes violents, ce qui contribue à exagérer l'idée que le public se fait de leur fréquence et à augmenter ainsi les craintes à cet égard²⁴. Certains craignent aussi que de tels programmes ne contribuent à l'émergence d'une société plus protectrice et plus autoritaire²⁵.

37. Etant donné leur tendance à refléter les faits plutôt qu'à susciter des réformes sociales, les médias sont aussi coupables que le reste de la société de la fabrication de stéréotypes à l'égard des femmes et des minorités

ethniques et religieuses. Il revient aux médias d'utiliser leur pouvoir pour éclairer le public plutôt que pour exploiter des stéréotypes et des préjugés culturels, notamment lorsque cela peut contribuer à provoquer des comportements criminels contre certains groupes.

E. Efforts tendant à donner aux médias un impact positif

38. Il existe d'amples preuves de l'influence néfaste que la violence dans les médias peut avoir sur les enfants et les personnes socialement vulnérables. D'un autre côté, les médias peuvent avoir un impact positif considérable en matière de comportement et de responsabilité sociale, ainsi qu'on peut le relever des différentes manières suivantes :

a) Les médias peuvent jouer un rôle direct dans la mobilisation de l'opinion et des réactions du public. Par exemple, les médias ont le pouvoir de faire qu'un produit dangereux soit retiré du marché en parlant de lui et en attirant l'attention sur les risques qu'il comporte;

b) Les médias ont une importance décisive dans la formation des goûts, des nuances et des sensibilités d'une culture;

c) Les médias pensent non seulement fournir un cadre culturel dans lequel les gens peuvent donner un sens moral à leurs expériences, mais également une base leur permettant d'évaluer des autorités morales¹⁸;

d) Les médias sont un puissant mécanisme en matière de justice qui peuvent dénoncer d'injustes pratiques et réparer souvent les injustices dont est victime telle ou telle personne.

39. Une sensibilisation accrue et des préoccupations partagées sont les précurseurs naturels de l'action et du changement. La série intitulée "Que pouvons-nous faire à l'égard de la violence ?", que diffuse le *Public Broadcasting Service* des Etats-Unis est un excellent exemple de la manière dont les idées peuvent être partagées, adaptées et utilisées dans la prévention du crime par diverses communautés. Alarmé par les statistiques montrant que les arrestations de jeunes pour des crimes violents avaient augmenté de 50 % entre 1985 et 1991, et que les arrestations de mineurs pour meurtre s'étaient accrues de 128 % entre 1983 et 1995, un journaliste de renom s'est attaché à rechercher les causes d'une si grande criminalité de la part des jeunes et ce qu'on pouvait faire à cet égard. La série qui en est résultée étudie les facteurs à l'origine de ce phénomène et les motifs des comportements criminels, avant d'aboutir, en mettant l'accent sur des efforts novateurs au niveau de la communauté visant à prévenir le crime, à la conclusion que les communautés peuvent beaucoup faire dans ce domaine.

F. Collaboration internationale

40. Pour partager les idées et encourager les efforts communs en vue de changer les choses, beaucoup d'organisations internationales ont adopté un système de réseaux qui peut servir de modèle à l'avenir en matière de coopération internationale. Les institutions établies sur une base régionale peuvent être efficaces. C'est ainsi que l'Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a élaboré un plan d'action pour déterminer une approche régionale concertée visant à améliorer la gestion des systèmes d'administration de la justice, afin de faire face aux nouvelles formes de crime organisé, de mettre au point des mécanismes pour garantir la sécurité des citoyens et pour prévenir et combattre la corruption dans l'administration et les atteintes portées à l'environnement²⁶. D'autres institutions peuvent être efficaces lorsqu'elles répondent à des préoccupations spécifiques, comme c'est le cas de l'Association mondiale des grandes métropoles, à travers laquelle les représentants des principales villes du monde coopèrent pour améliorer les conditions de vie des habitants des villes qui, malgré leurs différences géographiques et économiques, ont à faire face à des problèmes communs résultant de la croissance urbaine.

IV. LE DROIT A LA LIBERTE D'OPINION ET D'EXPRESSION : QUESTIONS CLEFS

41. Les déclarations précitées formulées aux séminaires organisés par le Conseil économique et social pour promouvoir des médias indépendants et pluralistes, tenus à Windhoek en 1991 et à Alma-Ata en 1992, confirment le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Beaucoup plus pourrait être fait par le biais de mesures concrètes des Etats Membres pour assurer la mise en oeuvre de ces déclarations. Les médias internationaux peuvent avoir un rôle à jouer dans la promotion de médias libres. Au Kenya, le récent emprisonnement d'un journaliste a provoqué une levée de boucliers de la part des journalistes internationaux. La publicité défavorable qui s'en est suivie peut avoir un important effet sur l'économie du pays. La pression internationale n'est pas nécessairement suffisante dans tous les cas. Dans certains pays, et malgré la pression internationale tendant à ouvrir leurs sociétés, on peut de nouveau avoir recours à la pratique consistant à suspendre des journaux pour avoir publié des informations sur des questions qui "ne servent pas l'intérêt public et visent à porter atteinte à l'esprit d'unité de la collectivité". Cela peut à son tour appeler un examen international plus attentif de la question de "la liberté d'opinion et d'expression", lors duquel on pourrait non seulement analyser les liens possibles entre l'abus de cette liberté et le racisme, la haine raciale et la violence, mais également la question de son abus en temps de conflit armé.

42. Les profonds changements actuellement en cours dans les techniques de communication auront un effet catégorique sur le débat concernant la liberté d'expression. Les modèles de communication évoluent à mesure que la technologie ouvre la voie à des types plus démocratiques de communication de masse. Cela ne rend pas seulement plus difficile de contrôler les communications de masse, mais gomme aussi les différences entre communications publiques et communications privées, qui ont historiquement obéi à des normes différentes. Les progrès techniques peuvent mener à un plus juste équilibre dans les communications internationales ou à des médias mondiaux uniformisés et culturellement stériles. L'impact de la nouvelle technologie peut dépendre de la mesure dans laquelle les nouvelles ressources seront disponibles, ainsi que du développement de contextes sociaux et politiques qui en permettent l'utilisation²⁷.

43. Les divers pays ont des approches différentes sur la question de l'accès du public à l'information sur la criminalité. Dans les pays en développement, les médias ont une grande latitude pour rendre compte de la criminalité et des procès criminels. On n'interdit la publication d'informations qu'après avoir soigneusement pesé la liberté de la presse et le droit d'accès du public à ce qui se passe devant les tribunaux, d'une part, et les droits de l'accusé et les garanties de la procédure judiciaire, d'autre part. De plus en plus, le choc que représente pour les familles, les amis et les communautés des victimes la reconstitution des faits et les tensions que suscitent les procédures judiciaires correspondantes sont également pris en considération. Dans d'autres pays, on a eu recours aux médias pour venir à bout de l'opposition politique en donnant largement écho à des procès spectaculaires faisant ressortir les conséquences du crime. On craint, dans certains pays, que les nouvelles techniques n'ouvrent l'accès à des informations dont on ne disposait pas traditionnellement auparavant, ce qui pourrait mener à l'instabilité économique et sociale. Lorsque l'évolution technique dépasse la capacité des sociétés à régler l'accès aux médias, la liberté de presse dans un pays peut être considérée comme une menace à la souveraineté culturelle d'un autre. Au Canada, l'interdiction de la publication des détails d'un procès concernant le meurtre de deux jeunes femmes a abouti à l'interdiction faite aux médias au Canada et aux Etats-Unis de rendre compte de cette affaire. Cela a mené à son tour à une autocensure des médias des Etats-Unis ayant de larges débouchés au Canada.

44. On craint beaucoup que les médias ne puissent avoir une influence directe sur la criminalité et l'issue de procès criminels en cours. Le caractère sensationnel de la couverture de la criminalité par les médias a suscité des critiques soulignant que la part prise par les médias dans le système de justice pénale peut avoir des effets regrettables sur l'aboutissement des affaires suivies. Du fait que de telle affaire criminelle sensationnelle pouvant être considérée comme constituant "le procès du siècle" court le risque d'être "jugée dans les médias", et que les garanties correspondantes d'une procédure régulière peuvent être compromises, des voix se sont élevées en faveur d'une restriction de l'intervention des médias. On suggère de plus en plus que les médias doivent exercer leur droit à la liberté d'expression eu dûment égard à la responsabilité qui leur revient à ce titre.

45. Quoique les médias soient souvent critiqués pour la place qu'ils accordent aux questions relatives au crime, une plus grave menace à l'ordre social de nombreux pays vient de la criminalité contre les médias. Les membres des médias, tant en raison de leur caractère public que du rôle qu'ils jouent en rendant compte des questions et événements importants, pensent être eux-mêmes victimes d'activités criminelles.

46. Dans la Fédération de Russie, un journaliste populaire de la télévision a été récemment assassiné, prétendument par des personnalités du crime organisé qui se seraient senties menacées par les efforts de la victime tendant à exercer un contrôle sur les recettes publicitaires du réseau de télévision relevant de l'Etat, et à éliminer ainsi l'utilisation de la publicité à la télévision par des entrepreneurs corrompus. Le rapport annuel pour 1994 du Committee to Protect Journalists (Comité de protection des journalistes) se réfère à plus de 700 cas confirmés de meurtre, d'emprisonnement, de harcèlement, de censure et de représailles judiciaires, y compris un chiffre record de 173 journalistes emprisonnés dans 23 pays à la fin de l'année et de 72 journalistes tués dans l'exercice de leurs fonctions, dont 58 semblaient avoir été victimes d'assassinats politiques délibérés et 14 seraient tombés dans des zones de combat²⁸. La question de la protection des journalistes fait souvent l'objet d'un point de l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme, qui connaît trop souvent de cas de disparition, de menaces de mort ou d'exécution de journalistes dans l'exercice de leurs fonctions et de leur liberté fondamentale d'expression.

47. Le terrorisme est un autre phénomène qui fait l'objet de beaucoup de discussions, notamment en ce qui concerne la retransmission directe d'actes de terrorisme. Les détournements d'avion auxquels on a donné une large publicité au milieu des années 80 et d'autres événements ayant donné lieu à des prises d'otages, ont donné à cette question une place très importante. Des hommes politiques ont demandé que les médias renoncent volontairement à rendre compte des activités de terrorisme et demandé instamment que l'on fasse preuve de modération à cet égard "afin de priver les terroristes et les auteurs de détournement d'avion de l'oxygène publicitaire dont ils sont tributaires". Le service d'information de Reuters a demandé à ses journalistes de ne pas écrire d'articles sur les menaces de terroristes²³. Dans d'autres parties du monde, des terroristes ont utilisé les médias pour transmettre des messages; les trafiquants de drogue ont ainsi souvent enlevé des journalistes en Colombie à la fin des années 80 à cet effet²⁹.

48. Quoique le nombre de personnes tuées dans des attaques terroristes et ayant fait l'objet d'une large publicité ait été relativement faible, les conséquences politiques et militaires ont été considérables et ont mis en jeu le sort des gouvernements, les relations entre Etats, les échanges scientifiques, le tourisme et le commerce. Dans certaines villes, par exemple, des extrémistes ont utilisé des attaques contre des touristes dont il a été fait un large écho comme arme économique. Les effets de telles attaques peuvent être particulièrement dévastateurs dans des pays en développement qui sont dépendants du tourisme comme source de devises. Les tensions internationales, la répression intérieure et l'appui aux mesures pour faire face à la violence se sont accrues. La couverture de ce phénomène par la presse, notamment lors de la retransmission télévisée d'actes de terrorisme, a donné une nouvelle dimension au processus d'élaboration de politiques²³. Les pays pourraient diminuer l'impact de cette nouvelle dimension en oeuvrant ensemble ainsi qu'avec les médias internationaux pour convenir d'une approche universelle à l'égard de la couverture des actes de terrorisme.

49. A la télévision, la technologie peut permettre dans une certaine mesure de tenir compte à la fois des droits des téléspectateurs et du droit à la liberté de l'information. Un dispositif appelé VyouControlTM, mis au point à l'Université Simon Fraser de Burnaby, en Colombie britannique (Canada) permet au téléspectateur d'exercer son propre discernement et de filtrer les programmes de télévision qu'il jugerait inappropriés. Des appareils de télévision spécialement équipés comparent les cotes attribuées aux programmes au seuil présélectionné d'acceptabilité choisi par le téléspectateur. Les programmes dont les cotes dépassent ces seuils passent à l'écran. Cela protège la liberté des médias de diffuser de tels programmes tout en permettant aux téléspectateurs de déterminer ce qu'ils jugent convenable pour eux-mêmes et leur famille³⁰.

A. Réglementation et action coercitive

50. Comme c'est le cas pour la réglementation des institutions sociales en général, on ne peut pas faire grand-chose par les moyens légaux pour obliger les organes d'information à se conformer aux règlements. Il est

pratiquement impossible aux organismes de réglementation de surveiller comme il conviendrait le matériel présenté par les moyens d'information sauf à consentir d'énormes dépenses en équipement et en personnel. Les critères de surveillance et de réglementation du matériel présenté par les médias seront en outre toujours sujets à controverse, surtout dans les sociétés pluralistes¹⁸.

51. Malgré ces difficultés, les pays du monde entier essaient de réglementer le secteur des médias et de veiller à ce qu'il se conforme à la réglementation. Au colloque international de Montréal sur la violence à la télévision, qui s'est tenu en 1993, il a été question des mesures contre la violence à la télévision. Récemment, les pouvoirs publics en Australie, en Belgique, dans les communautés européennes, au Conseil de l'Europe, au Canada et aux Etats-Unis ont adopté des principes généraux appuyant les normes communautaires et les critères moraux. Les radiodiffuseurs publics et privés sont tenus de respecter ces valeurs lorsqu'ils établissent et appliquent leur propre code de conduite. Des systèmes de classification, des mises en garde à l'adresse des téléspectateurs et des périodes de programmation déterminées ont été les mesures les plus couramment adoptées à cette date. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont établi des systèmes classant par catégorie les programmes de télévision s'adressant aux enfants en fonction du type de programme, du groupe d'âge et de l'heure de la journée. Dans d'autres pays comme la France et la Belgique, des mises en garde apparaissent sur l'écran pour aider les parents à choisir et à se faire une idée des programmes proposés à leurs enfants. La plupart des mesures pour réduire la violence à la télévision sont strictement volontaires. Il est donc difficile aux responsables de la réglementation de discipliner les radiodiffuseurs ne se conformant pas à ces normes puisqu'elles sont volontaires. Certains pays cependant ont décidé que des mesures disciplinaires s'imposaient. Les autorités françaises, néo-zélandaises et britanniques ont passé des lois pour pénaliser les radiodiffuseurs privés qui enfreignent les principes fondamentaux. Dans d'autres pays, il existe une série de mesures disciplinaires; on peut par exemple délivrer sous condition, suspendre ou refuser l'autorisation de diffusion.

52. Les préoccupations sont d'un autre ordre dans les pays en développement où les médias puissants et sophistiqués des pays plus développés peuvent submerger la culture indigène, entraînant la perte des valeurs culturelles traditionnelles, l'instabilité sociale, et inévitablement la criminalité et la violence. La programmation des médias en provenance de pays développés peut susciter des attentes économiques irréalistes et inaccessibles. On pourrait parer à cette situation par des émissions tenant le plus grand compte de la culture de la communauté et mettant en avant les traditions et valeurs locales. C'est ce qui se fait dans le centre de l'Australie où les communautés aborigènes ont établi leurs propres services de télévision et de radio transmis par satellite avec des programmes dans la langue indigène soulignant les valeurs culturelles.

B. Perceptions de la criminalité et de l'appareil judiciaire

53. Les organes d'information ont la tâche importante de donner une image exacte de l'appareil judiciaire. Cela implique non seulement qu'ils informent la population de ses droits, mais aussi qu'ils montrent les conséquences de l'acte criminel. Une enquête conduite au Canada en 1994 a montré qu'il y avait un décalage important entre les perceptions de l'activité criminelle et la réalité. Les Canadiens exagèrent beaucoup les risques qu'ils croient courir. En outre, ils ont des notions très insuffisantes du système de justice pénale, sont mal informés de la nature des droits face à la loi et croient que le système est plus clément que ce n'est le cas. Leur perception des délinquants est également fautive. Les Canadiens surestiment le taux de récidive des détenus libérés conditionnellement et croient que les institutions pénales sont trop confortables, alors qu'ils ne savent personnellement rien des conditions carcérales³¹.

54. Il revient aussi aux organes d'information d'appeler l'attention sur la criminalité "en col blanc" et les malversations des sociétés, formes de criminalité extrêmement dommageables qui peuvent avoir des conséquences financières durables pour les économies des pays. Chiens de garde de l'ordre public, les médias sont en mesure de suivre et de mettre à jour des crimes potentiels et de faire l'éducation des citoyens quant aux menaces que constitue la criminalité en col blanc. Les médias ont peut-être négligé, ce qui se comprend assez bien, la couverture de la criminalité non violente. Elle est naturellement moins spectaculaire, plus compliquée à couvrir et touche moins immédiatement que les crimes violents ou que les crimes contre la personne. Néanmoins, la tendance des médias à privilégier le sensationnel a pour effet de biaiser la conception que le public a de la nature de la criminalité. En Argentine, une étude a trouvé une distorsion considérable de l'idée

du crime donnée par les principaux journaux : 40 % de tous les crimes rapportés dans les nouvelles concernaient les crimes contre la personne (alors que le taux effectif était seulement de 17 %) et 18,7 % concernaient le crime contre les biens (alors que le taux effectif est de 70 %)³².

55. Il incombe également aux organes d'information de souligner les défaillances de la société civile et du système de justice pénale. Dans le cas où la police ou d'autres organismes de répression ne prennent pas de mesures contre la corruption et d'autres formes de criminalité, les médias souvent entrent en action. La mise en évidence des défaillances ou de la corruption au sein de l'appareil de justice pénale fait partie de la prévention. Ainsi, en Thaïlande, où le gouvernement s'est assez exposé en reconnaissant ses nombreux problèmes, l'agressivité des médias contraint le pays à la confrontation³³. Malheureusement, les médias, ce faisant, créent souvent une atmosphère de méfiance dans certaines communautés. La couverture médiatique des scandales a amené beaucoup de personnes à croire que les dirigeants - hommes politiques, chefs religieux, bureaucrates, juristes - étaient des "gens dans la place, astucieux et beaux parleurs" à qui on ne pouvait faire confiance. Des mesures comme le Street Law Programme en Afrique du Sud peuvent corriger certaines de ces perceptions en montrant aux gens comment l'appareil juridique peut servir à les protéger. Ce programme, à travers diverses activités, manuels, camps et formation formelle, aide les participants venus de quelque 240 écoles d'Afrique du Sud à apprendre ce qu'est la démocratie, ce que sont les droits de l'homme, les procédures judiciaires, etc.

C. Conception et évaluation de campagnes médiatiques

56. Le matériel des études de cas et les analyses d'une large gamme de campagnes médiatiques fournissent un instrument utile pour la conception, l'exécution et l'évaluation de ces campagnes. Il faut toutefois tenir compte des "effets non intentionnels et non voulus"³⁴ pour avoir l'assurance que le thème central et le but des campagnes ne sont pas déformés. C'est pourquoi la planification et la discussion doivent s'appuyer sur des travaux plus généraux relatifs aux campagnes d'information³⁵. Pour les pays en développement, on peut s'inspirer des stratégies d'éducation par le jeu qui ont donné de bons résultats. L'extraordinaire popularité de telenovela³⁶ largement diffusé par le Mexique en direction d'autres pays en développement³⁷ offre un excellent exemple. De même, de nombreux programmes d'éducation des adultes qui ont été utilisés avec succès dans les pays en développement peuvent servir de modèle pour l'élaboration de programmes de prévention du crime³⁸.

57. Il est important de reconnaître la grande diversité des initiatives qui pourraient figurer sous la rubrique générale des programmes médiatiques de prévention du crime. Des campagnes de caractère général peuvent jouer un rôle utile, mais il faut aussi identifier des objectifs spécifiques et créer des programmes axés sur ces objectifs. En outre, les programmes de prévention de la criminalité ne devraient pas être considérés comme s'adressant spécifiquement à des criminels potentiels. Il faut éduquer les personnes à risque et leur montrer ce qu'elles peuvent faire pour éviter de tomber dans la criminalité. Il faut informer les journalistes et les diffuseurs du rôle qu'ils peuvent jouer dans la prévention. A cet égard, un exemple tragique de l'influence puissante des médias est fourni par le rôle de *Radio Télévision Libre des Mille Collines* dans l'orchestration des massacres au Rwanda en 1994 (voir E/CN.4/1995/71, par. 9). Les chefs de communauté et les enseignants doivent être mis en face de leurs responsabilités dans la prévention du crime. Le rôle de l'enseignant qui doit faire comprendre aux élèves le pouvoir et les effets des médias à travers les campagnes d'éducation médiatisée est particulièrement important.

D. Education médiatique

58. On considère de plus en plus que l'éducation médiatique permet de pallier certains des effets socialement négatifs de la télévision et d'autres moyens d'information. Pour l'essentiel toutefois, l'éducation médiatique a été cantonnée aux pays développés. Dans les pays en développement, le manque de moyens d'enseignement et les intérêts des élites médiatiques (qui se confondent souvent avec les élites politiques) ont pris le pas sur les tentatives d'éducation médiatique (font toutefois exception les efforts de l'Union chrétienne brésilienne de communication sociale, qui recourt à l'éducation médiatique pour démocratiser les médias au Brésil)³⁹. Comme la technologie de l'information rend de moins en moins efficace la réglementation gouvernementale des médias,

cette situation changera certainement. Quand les gouvernements ne pourront plus exercer de contrôle (parce que, par exemple, les transmissions par satellite atteindront directement les foyers), ils n'auront plus intérêt à tenir les populations dans l'ignorance des techniques de persuasion utilisées par les médias. En fait, l'éducation médiatique devient une priorité pour défendre les institutions de l'"impérialisme culturel" et renforcer l'identité nationale. A mesure que la technologie rendra plus difficile la réglementation des médias, l'éducation médiatique deviendra un instrument plus performant que la censure pour limiter les effets négatifs des médias⁴⁰. L'éducation médiatique prendra donc de plus en plus d'importance dans les pays développés comme dans les pays en développement. En tant qu'instrument de prévention de la criminalité, elle fournit un moyen précieux pour préparer les enfants et les adultes à être critiques à l'égard des messages violents, socialement négatifs et consuméristes qui peuvent envahir les médias. Gouvernements, parents, éducateurs, organisations sociales et public peuvent tous jouer un rôle en encourageant l'éducation médiatique.

59. Pour être efficace, l'éducation médiatique suppose que soient réunies les conditions suivantes⁴¹ :

a) Esprit critique : aptitude à mettre à jour les significations explicites et implicites d'un message médiatisé verbal, visuel ou oral;

b) Analyse critique : établissement d'un lien entre le contenu du message et son intérêt dans la vie quotidienne;

c) Créativité : capacité d'exprimer des vues individuelles par les médias;

d) préparation à la condition de citoyen dans une culture dominée par les médias : compréhension de la manière dont les médias fonctionnent dans une société et acceptation de la responsabilité personnelle des messages reçus.

60. Les pays ont un rôle à jouer en éduquant les populations quant à l'influence des médias et en leur apprenant à évaluer les messages transmis par les médias dans le contexte de leurs perspectives sociétales et culturelles. De nombreux pays comme l'Australie, la Belgique et la Nouvelle-Zélande ont des programmes nationaux d'éducation médiatique. Le programme "Young Media Australia" réunit et diffuse des informations et publie de la documentation à l'intention des enseignants, des parents, des spécialistes des enfants, des législateurs, des jeunes et des producteurs d'émission. En Fédération de Russie, l'Université pédagogique Lénine de Moscou prépare les enseignants à faire de l'éducation médiatisée. Au Brésil, des études sur les communications, y compris l'éducation médiatique font partie intégrante du programme scolaire. L'Association philippine pour l'éducation médiatique a travaillé avec ses partenaires à établir un module de formation médiatisée, qui est à la disposition des écoles. Dans les pays en développement où la diffusion massive de connaissances peut être plus difficile que dans les pays à haut niveau technologique, l'éducation médiatique pourrait être partagée avec les familles et les éducateurs par les mêmes véhicules qui distribuent actuellement les informations de santé publique, comme la radio, et en collaboration avec des organisations qui sont particulièrement bien placées pour atteindre tous les groupes socio-économiques. Un exemple original de diffusion d'information par les médias est constitué par le programme d'éducation au vote récemment exécuté en Afrique du Sud. Un large usage a été fait de la radio ainsi que de dispositifs tels que les bandes d'audiocassettes dans les minibus assurant les transports entre le lieu de travail et de résidence.

V. EQUILIBRAGE DES RESPONSABILITES ENTRE LES GOUVERNEMENTS, LES MEDIAS ET LE PUBLIC

A. Rôle des gouvernements

61. Les gouvernements peuvent jouer un rôle crucial dans la prévention de la criminalité par le marketing social, c'est-à-dire à en "vendant" des attitudes et des comportements positifs. Le marketing social utilise les techniques de marketing pour susciter la discussion, promouvoir l'information, influencer les attitudes, les valeurs et les comportements et créer un climat propice au changement social⁴². Si le marketing social en soi

ne débouche pas nécessairement sur des changements de comportement, il peut modifier les perceptions, les attitudes et les opinions à l'origine du comportement. Cette stratégie a été employée avec succès par des groupes sans but lucratif travaillant au Zaïre pour essayer de réduire la transmission du virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Une campagne de marketing menée dans la population a multiplié par 20 les ventes de préservatifs⁴³. Les gouvernements, en raison de leur puissance, de leur influence et de leurs ressources, sont idéalement placés pour préparer et exécuter des campagnes de marketing social.

62. Les gouvernements peuvent promouvoir des campagnes de prévention de la criminalité associant stratégies multimédias et participation communautaire. Aux Etats-Unis, une campagne visant à prévenir le crime violent utilisait des publicités dramatiques destinées à la télévision, à la radio, aux journaux, aux panneaux d'affichage et les réclames présentées dans les transports publics. Cette campagne était appuyée par un numéro de téléphone qu'on pouvait composer gratuitement pour obtenir de la documentation indiquant (en termes clairs) tout ce que peuvent faire les collectivités et les individus pour réduire la criminalité violente⁴⁴.

63. Le Centre arabe d'études sur la sécurité et de formation de Riyad a produit pour les pays arabes un certain nombre de vidéos sur les drogues et la prévention du crime. Les principaux moyens d'éducation sont les affiches et un magazine mensuel qui indique l'évolution de la criminalité dans le monde arabe et donne des renseignements sur la formation de la police. En France, un programme expérimental prévoit une table ronde hebdomadaire où les médias, l'appareil judiciaire et la police examinent ensemble comment les médias ont traité des cas criminels et les confrontations avec l'appareil de justice pénale. C'est une mesure importante et la méthode peut être reprise par d'autres pays pour réunir les représentants des médias et de la justice pénale dans une relation professionnelle constructive.

64. Les organismes gouvernementaux, en liaison avec d'autres partenaires et avec l'appui de la communauté, peuvent utiliser des méthodes originales pour prévenir le crime malgré la constante diminution des ressources humaines et financières dont ils disposent. L'Agence nationale du film du Canada a récemment établi un réseau de sensibilisation pour combler le besoin d'un moyen d'information et de communication interactives qui permet de tirer parti des efforts des Canadiens qui travaillent dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Le Réseau reliera ces travailleurs avec des experts et des services spécialisés dans d'autres domaines, comme les éducateurs, les associations de parents, les universitaires, les professionnels des soins aux enfants, des organisations non gouvernementales, des journalistes et des fonctionnaires, aux niveaux national et international. Le but dans le long terme est d'aider le public à devenir moins tolérant à l'égard de la violence gratuite dans les médias et plus soucieux de protéger les enfants contre ses effets nocifs. Aux Etats-Unis, la campagne "Squash It" de prévention de la violence chez les jeunes fait appel aux efforts et à l'expertise d'éducateurs, des médias, du gouvernement à tous les échelons, de publicistes, de porte-parole populaires, de jeunes, etc., pour promouvoir une norme sociale selon laquelle on doit éviter des situations potentiellement violentes pour être "in". Le terme "squash it", qui signifie "laisse tomber!", "écrase!" était déjà populaire chez les jeunes des quartiers des centres villes⁴⁵. La campagne cherche à tirer parti de cet aspect positif de la vie de la rue en renforçant et en validant les décisions d'éviter des confrontations pouvant déboucher sur la violence. Elle part de l'idée que la culture populaire peut façonner des normes sociales indépendamment des solutions apportées à des problèmes de fond. Un grand nombre des éléments de la campagne, y compris son emblème qui est une main, et la conception du logo, ont été mis au point avec l'aide des jeunes auxquels le message était destiné.

65. Les gouvernements peuvent donner l'exemple en se fixant pour règle de ne pas faire d'annonces publiques dans les médias qui montrent des scènes violentes, sexuelles, etc. Ils peuvent ensuite, en fonction des réactions de la population, orienter la politique suivie pour tout ce qui touche aux médias et à la prévention de la criminalité.

66. Les gouvernements, les sociétés et institutions importantes sont également bien placés pour reconnaître les contributions de personnalités et d'organisations dans le domaine des médias et de la prévention du crime. Le prix et les bourses d'étude Michener au Canada, le prix Walkley en Australie, le prix Pulitzer aux Etats-Unis et le prix Jeunesse en France sont quelques exemples de distinctions honorifiques attribuées aux médias pour un journalisme et un service public conscients de leur responsabilité.

B. Rôle des médias

67. Les médias peuvent jouer un rôle important en corrigeant ou en prévenant les maux sociaux, y compris la criminalité. Ils sont en mesure d'enquêter sur les cas de corruption, de mettre en question la légitimité des lois, des institutions et des autorités et de promouvoir, en fait de précipiter le mouvement vers une société plus saine. Leur face-à-face avec le gouvernement et les pouvoirs publics n'implique pas qu'ils ne peuvent pas coopérer avec les institutions politiques à la prévention de la criminalité et aux programmes d'éducation. En fournissant des informations de fond qui, par exemple, permettront aux téléspectateurs de replacer dans leur contexte des événements importants, les médias peuvent aussi aider la population à mieux comprendre la situation.

68. Les médias peuvent aider à promouvoir des programmes de prévention de la criminalité de multiples manières. On pourrait par exemple désigner des porte-parole des médias nationaux et internationaux qui se feraient les champions de la prévention de la criminalité. En mettant leur nom, leur activité et la puissance de leur institution au service de la cause, ils pourraient apporter une contribution décisive à la prise de conscience du public. Les techniques utilisées dans les jeux télévisés, par exemple, peuvent aussi être utilisées dans des programmes de sensibilisation aux mesures de prévention du crime. Aux Etats-Unis, par exemple, le personnage de bande dessinée Smokey Bear a été utilisé avec beaucoup de succès pour promouvoir les mesures de protection contre l'incendie dans les réserves naturelles. Ces moyens peuvent être très efficaces pour faire connaître des problèmes importants. Les médias peuvent aussi appuyer les programmes de prévention de la criminalité dans les communautés en travaillant avec les familles, les employeurs, les fonctionnaires des services du logement et des services sociaux et les responsables de la planification des activités de loisirs.

C. Rôle des collectivités et de la population

69. Dans le monde développé, les médias répondent de plus en plus à l'attente des téléspectateurs ou des auditeurs. Dans les pays où ils dépendent de la publicité ou de l'argent des usagers, le public exerce une énorme influence sur les médias. Outre le choix des programmes, les membres de la collectivité peuvent faire pression pour obtenir une programmation de qualité. En tant que consommateurs, ils peuvent boycotter une émission dont le contenu est inacceptable ou les produits des publicistes qui la parrainent⁴⁶. Les sociétés qui vendent des produits au public ne peuvent être insensibles à la censure; il devient de plus en plus clair qu'elles seront tenues pour responsables du programme créé avec l'argent de leur publicité. Le remède, il est vrai, n'est pas infallible. Aux Etats-Unis, par exemple, le caractère excessivement commercial des médias populaires est à l'origine d'une programmation où dominant la violence, le sexe et le sensationnel. Il n'y a donc pas forcément correspondance entre les valeurs du public et la consommation privée des médias.

70. Dans de nombreux pays en développement, toutefois, la publicité n'est pas la principale source de recette des médias et ne peut donc exercer autant d'influence sur la politique suivie et le contenu des émissions. Le public de certains pays en développement, malgré l'intérêt qu'il porte aux médias et à leur message, n'a pas les moyens économiques de consommer des médias avec la même intensité. Le rôle de la publicité s'en trouve diminué⁴⁷. Dans certains cas, cependant, en particulier pour les programmes exportés des Etats-Unis, les producteurs comptent sur les ventes à l'étranger pour financer des programmes qui ne seraient pas rentables s'ils étaient vendus seulement dans le pays. En 1993, les huit plus grandes sociétés de télévision des Etats-Unis ont exporté pour une valeur de trois milliards de dollars de programmes, soit presque le double du niveau de 1988 et de 1989⁴⁸; les téléspectateurs des pays importateurs pourraient donc être en mesure d'influencer des décisions faisant preuve d'imagination sur le contenu, voire la disponibilité de ces programmes. Prenant la parole à un symposium qui s'était tenu en 1975 sur la violence à la télévision, un critique et théoricien littéraire canadien décédé depuis, Northrop Frye, a insisté sur la nécessité de pressions exercées par le public pour promouvoir le changement : "Les producteurs de programmes irresponsables, comme les fabricants de voitures qui conduisent à la mort, n'amélioreront pas leur production aussi longtemps qu'elle sera lucrative et qu'ils n'y seront pas contraints par la pression générale de la société"⁴⁹.

71. Le partenariat entre le gouvernement, les médias, la population et les membres d'institutions publiques (établissements d'enseignement, institutions religieuses, établissements professionnels, etc.) peut être très efficace pour la prévention de la criminalité. Le partenariat des entreprises peut aussi donner de bons résultats. En Angleterre/Pays de Galles, le crime coûte au monde des affaires des milliards de livres par an. Reconnaissant que la criminalité et la peur de la criminalité figurent parmi les principales préoccupations de leurs clients, de leurs employés et de leurs actionnaires, de nombreuses entreprises sont prêtes à participer au programme de prévention de la criminalité. Elles en tireront des dividendes et bénéficieront, par exemple, de la bonne volonté du public et d'une meilleure visibilité de leurs produits. Le parrainage de sociétés implique l'établissement de partenariats de travail étroits et l'adaptation des propositions aux stratégies des sociétés et aux objectifs de la publicité. La participation des sociétés peut nous aider à comprendre comment résoudre les problèmes, développer des réseaux de communication, gérer le changement et travailler de manière efficace et efficace.

72. La police peut jouer un rôle capital en déterminant quels messages relatifs au système judiciaire et à des crimes spécifiques et quelles informations concernant les délinquants sont transmis à la population par les organes d'information. Quand un crime est commis, c'est par la police que dans de nombreux pays les médias obtiennent les informations qu'ils transmettront. La manière dont la police transmet l'information détermine souvent la manière dont celle-ci est relayée et dans une certaine mesure la façon dont les téléspectateurs interprètent l'événement et le contexte dans lequel il est survenu. L'Association canadienne des chefs de la police par exemple envisage de donner pour consigne aux responsables de la police en rapport avec la presse de recourir le moins possible aux étiquettes ethniques. Ils pensent qu'en adoptant cette politique, les *médias* pourraient aider les téléspectateurs à ne plus considérer que ce qu'ils perçoivent dans les médias correspond exactement à la vérité, perception qui peut être à l'origine de stéréotypes négatifs. La diminution de stéréotypes négatifs pourrait contribuer à alléger les tensions entre groupes raciaux et à prévenir l'activité criminelle qui en résulte.

73. Au nombre des activités de formation dans le monde entier figure aussi le premier programme d'études universitaires supérieures sur la violence dans la famille donné à Buenos Aires. Un des buts du programme est d'aider à répandre des informations scientifiques sur la violence dans la famille afin de dissiper les nombreux mythes et préjugés qui circulent largement¹⁶.

D. Rôle international

74. Avec l'internationalisation des médias et de la criminalité, la coopération de la communauté internationale dans ces deux domaines devient plus que jamais nécessaire. Cela est particulièrement vrai pour les pays où la plupart des programmes (télévision, vidéocassettes, films, etc.) sont importés. Les initiatives des médias en matière de prévention de la criminalité devraient avoir un caractère global et tenir compte des différences culturelles, et les gouvernements devront coopérer pour faire en sorte que les objectifs soient réalisables. La réglementation des médias internationaux demandera aussi une coordination au niveau international.

75. Les activités conjointes entreprises à ce jour comprennent le projet de recherche de huit pays mené en 1988 pour étudier la violence à la télévision en Asie⁵⁰; les efforts déployés par 20 producteurs de République tchèque, de Hongrie, de Pologne, de Roumanie et de Slovaquie, soucieux d'améliorer les programmes destinés aux jeunes dans leurs pays en rapide transformation; et peut-être surtout le Sommet de la télévision des enfants du monde, tenu à Melbourne (Australie) en mars 1995. Les Etats Membres pourraient combiner leurs efforts et leurs compétences pour mettre au point des dossiers documentaires qui seraient diffusés dans le monde entier. Parmi les nombreux dossiers bien conçus qui existent déjà, on pourrait choisir comme modèle le coffret multimedia (vidéocassettes, guide-vidéo et livres) "The mountain et beyond" mis au point par un groupe d'associations au Canada, qui prône d'aborder le problème de la violence domestique⁵¹ de manière concertée.

VI. GROUPES CIBLES SPECIAUX

76. Certains programmes de prévention de la criminalité pourraient légitimement s'en tenir à une interprétation étroite de la prévention, qui serait alors une intervention précise pour prévenir un événement. D'autres pourraient lui donner un sens plus large, à savoir la contribution à un climat socioculturel dans lequel la criminalité est comprise dans sa complexité. La première chose à faire dans la planification de toute utilisation des médias pour promouvoir les objectifs de prévention de la criminalité, est de classer ces objectifs et de définir des groupes cibles. Certains programmes pourraient viser spécifiquement les producteurs de médias. Si, par exemple, l'objectif est d'améliorer les reportages dans les journaux et à la télévision, le groupe cible pourrait comprendre des journalistes, des rédacteurs en chef, des directeurs de la programmation des informations et des professeurs de journalisme. Si l'objectif est d'encourager des descriptions davantage axées sur l'aspect social de la violence dans des émissions dramatiques à la télévision, le groupe cible pourrait être des producteurs, des scénaristes et des réalisateurs¹³.

77. D'autres initiatives pourraient viser des groupes particuliers, comme dans le cas des programmes de prévention de la criminalité dans la communauté, ou des enseignants, comme dans le cas de l'initiation aux médias. D'autres programmes pourraient être conçus spécialement pour ceux qui risquent particulièrement de devenir les auteurs ou les victimes de divers délits. Les groupes de cette catégorie sont décrits ci-après.

A. Les enfants et les jeunes

78. La violence et la terreur sont depuis longtemps de grands thèmes de la mythologie, de la dramaturgie, de la littérature et de la culture populaire. Les inquiétudes que suscitent leur influence sur les affaires publiques, sur les enfants, et les jeunes en particulier, sur la criminalité, ainsi que leurs répercussions sur l'ordre social en général, sont plus récentes²³. De nombreuses recherches sont nées de la crainte que la violence et la terreur véhiculées par les médias ne rendent les enfants violents et sape l'ordre social. Les données d'observation montrent qu'une exposition incessante à la violence dans les médias peut encourager les tendances agressives, désensibiliser les uns et isoler les autres, impressionner beaucoup et déclencher une action violente chez quelques-uns²³. Une étude réalisée en Autriche a montré que la violence dans les médias, s'ajoutant à des déficits affectifs généraux, peuvent réduire les inhibitions en ce qui concerne le recours à la violence chez les jeunes⁵².

79. Il serait trop facile de rendre les médias entièrement responsables des problèmes que rencontrent les enfants. Ces problèmes ont en fait de nombreuses causes. Certains enfants sont plus vulnérables que d'autres, selon leur âge, leur stabilité sociale, émotionnelle et psychologique, et leur milieu familial. Les cassettes et les jeux vidéo, la pornographie, la violence dans les programmes de télévision et les informations, les dessins animés, les bandes dessinées, la musique, les cassettes musicales et la publicité sont autant d'éléments qui contribuent à influencer les enfants. Dans de nombreux pays, des épidémies comme celle du syndrome d'immunodéficience acquise (sida) et les effets de la guerre, de la pauvreté, de la famine et d'autres catastrophes naturelles contribuent à accroître leur vulnérabilité.

80. Nombreuses sont les mesures prises pour contrecarrer l'influence des médias sur les enfants. Une directive de 1989 du Conseil de l'Europe énonce que "les Etats Membres prendront des mesures appropriées pour faire en sorte que les émissions de télévision des diffuseurs relevant de leur compétence ne comprennent pas de programmes qui pourraient porter gravement atteinte au développement physique, mental ou moral des mineurs, en particulier de programmes montrant des scènes pornographiques ou de violence gratuite"⁵³.

81. La violence est souvent un ingrédient fondamental des programmes de fiction à la télévision qui portent à l'écran les éléments perturbateurs de la société et le rétablissement de l'ordre en dépeignant des héros et des méchants⁵⁴. Beaucoup de gens modèlent et évaluent leur comportement en prenant exemple sur leurs héros. Le choix des héros est donc un déterminant pour le type de société qui est créée. Toute société a besoin de héros pour faire rêver les jeunes et leur donner des objectifs⁵⁵. Si l'on montrait les criminels sous un jour moins prestigieux, la criminalité perdrait peut-être une partie de son charme romantique. La mise en scène de personnages utilisant d'autres méthodes que la violence - par exemple la résolution des conflits - pour

trionpher du mal pourrait contribuer largement à créer de nouveaux héros auxquels les jeunes pourraient s'identifier.

82. Les gouvernements pourraient demander aux jeunes ce qu'ils pensent de la violence dans les médias, comment ils la perçoivent et s'ils estiment qu'il faut y changer quelque chose. Au cours d'une étude récente, aux Etats-Unis, les enfants ont dit aux chercheurs qu'ils pensaient que leurs camarades étaient influencés par les médias, que la télévision devrait leur apprendre à distinguer le bien du mal, et que les émissions qu'ils regardaient ne reflétaient pas leurs problèmes. La plupart des enfants interrogés avaient aussi beaucoup de choses positives à dire sur les médias et les chercheurs ont donc conclu qu'il fallait tenir compte à la fois des inquiétudes et des louanges des enfants⁵⁶. Une enquête informelle, faite récemment par un journal, a montré que les enfants voulaient que les choses changent; comme l'a dit un petit garçon "on voit tous ces crimes et après on croit que tous les gens dans la rue vous veulent du mal"⁵⁷. Le débat sur la violence dans les médias et ses effets doivent faire une place à des consultations avec les enfants pour que ceux-ci puissent dire ce qu'ils pensent et exprimer leurs craintes.

83. Les pays abordent diversement la question de la protection des enfants contre les effets potentiellement nocifs des médias. On relève une tendance croissante, dans le monde, à réserver des heures d'antenne pour les émissions familiales. Le soin apporté à la programmation a inspiré l'adoption de politiques de programmes familiaux, ce qui oblige les diffuseurs et les parents à se partager la responsabilité de protéger les enfants contre les programmes explicitement ou implicitement violents après une certaine plage horaire. Une méthode plus radicale été adoptée en République islamique d'Iran, où une loi récente interdit les antennes paraboliques, en partie pour empêcher la corruption de la jeunesse par les messages des médias reçus par ce que certains appellent les "antennes sataniques"⁵⁸.

B. Les femmes

84. Il est souvent délicat de traiter de la question des femmes, de la prévention de la criminalité et des médias, en raison des différences de conceptions selon les pays, des droits de la femme et des délits contre les femmes. Ces conceptions sont influencées par la race, l'appartenance ethnique, la culture nationale, l'âge, les différences entre générations et bien d'autres facteurs. Les femmes vivent dans d'innombrables contextes politiques, économiques et culturels différents; les solutions aux problèmes qu'elles rencontrent, y compris en ce qui concerne les médias et la prévention de la criminalité, ne sont pas universellement applicables⁵⁹. Les questions liées spécifiquement aux médias comprennent : les médias en tant que défenseurs de la signification et de la détermination des définitions culturelles des rôles des sexes; la représentation stéréotypée des femmes, régie par les normes sociales, l'égalité d'accès des femmes aux médias et leur participation au processus de décision; et l'utilisation du corps de la femme à des fins pornographiques ou à d'autres fins commerciales ou dégradantes, en particulier dans la publicité. Les médias peuvent jouer un rôle utile en révélant et en faisant largement connaître les pratiques discriminatoires fondées sur le sexe, telles que le fait de ne pas signaler ou consigner les agressions sexuelles, le fait de ne pas reconnaître l'existence de la violence dans la famille et l'absence de protection des femmes, dans de nombreuses sociétés, contre le harcèlement et l'exploitation sexuels³⁵.

85. Dans de nombreux pays, les femmes ont développé des moyens de communication parallèles pour équilibrer les messages diffusés par les médias dominants. Les plus connus sont des publications, telles que journaux, revues, magazines et bulletins. Au Maroc, les objectifs de la Tamania Mars sont d'informer les femmes, de créer un point de ralliement pour lutter contre le patriarcat, et d'oeuvrer pour les droits de la personne humaine dans une société plus juste et égalitaire. A New Delhi, le Women's Feature Service propose des articles écrits dans le monde entier par environ 130 femmes journalistes d'agences, et traitant principalement du développement dans une perspective féministe³⁵. En Ouganda, la Fédération internationale des avocates a lancé un programme pour mieux faire connaître la loi et les droits reconnus par la loi, et ses messages sont radiodiffusés dans les langues locales.

86. Dans le monde entier, la radio, les films et les cassettes vidéo sont aussi largement utilisés pour toucher les femmes. Au Chili et aux Philippines, Isis International gère un service d'information et de communications

des femmes qui a plus de 50 000 contacts dans 150 pays. L'organisation publie un annuaire de plus de 600 films, cassettes et diaporamas réalisés par des femmes de pays en développement. Radio Tierra, au Chili, et Feminist International Radio Endeavour, au Costa Rica cherchent à "donner une la parole à ceux qui ne l'ont jamais eue". Au Zimbabwe, la Fédération des femmes des médias africains a créé un projet dont le but est de permettre aux habitants des campagnes d'avoir accès à la radio nationale en organisant plus de 45 clubs d'auditeurs en zone rurale. A Buenos Aires, la chaîne de télévision Satellite EVE a une audience nationale et cherche à stimuler la créativité et les capacités des femmes pour organiser et utiliser le pouvoir des médias pour construire une société plus pluraliste, plus équitable et plus juste. Elle utilise principalement à cette fin des cassettes vidéo, des photographies et le journalisme d'investigation³⁵.

87. Les femmes, ont toujours recours à des réseaux informels pour échanger des idées et partager leurs expériences. Grâce à l'accessibilité croissante de la technologie dans le monde entier, elles vont pouvoir utiliser les réseaux informatiques à des fins similaires et pour accéder à des services en ligne par lesquels elles continueront de constituer leurs réseaux. Deux services existants sont *Mujer a Mujer*, une collectivité de femmes basée au Mexique, et *Women Envision*, un bulletin électronique d'Isis.

C. Les personnes âgées

88. Les personnes âgées, comme les femmes et les enfants, sont particulièrement vulnérables à la criminalité. Et comme pour les femmes et les enfants, on ne s'intéresse pas assez aux formes particulières de criminalité dont elles sont souvent victimes. La responsabilité des médias en matière d'éducation du public les oblige à se pencher sur des questions telles que les mauvais traitements auxquels sont soumises les personnes âgées dans leur famille ou dans les établissements où elles sont placées. Les mauvais traitements, là encore comme dans le cas des femmes et des enfants, doivent être dénoncés comme des délits à part entière, et non comme une affaire de famille. Les médias peuvent également jouer un rôle d'éducateur pour les personnes âgées en matière de sécurité personnelle et de prévention de la criminalité. La recherche du sensationnel dans les médias peut aussi conduire les personnes âgées à perdre confiance dans leur sécurité personnelle et à se sentir vulnérables. Elles auraient donc tout à gagner d'une présentation plus précise des faits délictueux rapportés pour pouvoir prendre des décisions pratiques concernant leur sécurité personnelle.

VII. ORIENTATIONS FUTURES

89. La transmission des connaissances se faisait surtout, traditionnellement par voie orale au sein de la famille et plongeait ses racines dans la collectivité. Dans de nombreux pays, elle relève aujourd'hui de la production de masse et résulte d'un processus complexe de fabrication et de commercialisation. La plupart des valeurs ne sont plus enseignées à la maison, à l'école, dans les institutions religieuses, dans la collectivité, voire dans le pays natal. Ce sont les médias qui se chargent désormais principalement de l'éducation morale et éthique des enfants. Les pays développés se retrouvent aux prises avec les effets profonds d'une telle évolution mais c'est dans les pays en développement que l'on peut en percevoir les conséquences les plus graves. Si les pays développés ont des traditions culturelles qui ne sont pas trop éloignées du produit actuellement diffusé par les médias, il n'en va pas de même dans les pays en développement. Les atouts et les valeurs des sociétés traditionnelles risquent d'être menacés par l'apparition de nouvelles technologies de l'information dominées par le monde développé, ce qui risque de provoquer un vide culturel et l'instabilité sociale.

90. Les technologies de l'information, de l'éducation et de la communication comprennent le téléphone interconnecté à l'échelle mondiale, les réseaux de télévision et de transmission de données, et les nouvelles technologies multimédias. Cette nouvelle sphère qui s'ouvre aux communications des médias offre un terrain fertile où peuvent être déployés les efforts de prévention de la criminalité. L'émergence de réseaux d'information mondiaux, facilitée par les nouvelles technologies, permet de transcender les frontières nationales et de réduire l'importance de la distance physique. Mais si les nouvelles technologies peuvent être saluées comme des signes de progrès humain, elles comportent des dangers dont devraient se préoccuper les organisations internationales.

91. A la Conférence ministérielle sur la société de l'information des sept grands pays industrialisés (Groupe des Sept), tenue à Bruxelles en février 1995, des hauts fonctionnaires ont discuté des nouvelles technologies qui contribuent à la mise en place d'une infrastructure informationnelle ouverte et compétitive, intégrée à l'échelle mondiale. Les ministres, convaincus que la convergence de l'informatique et des communications aura un impact aussi grand que la révolution industrielle au XVIIIème siècle, ont examiné les problèmes économiques, sociaux et techniques découlant de ces nouvelles technologies.

92. Ce nouveau domaine soulève des questions concernant la souveraineté culturelle et le contrôle des informations reçues ainsi que de leur impact, principalement mais non exclusivement, sur les enfants. Quiconque dispose d'un téléphone et d'un modem n'est plus limité par les mesures de contrôle des médias de son Etat, et peut recevoir des informations (de quelque nature que ce soit) de n'importe quel point du monde. Le contrôle de l'information sur l'Internet est inefficace. Cyberspace est devenu un nouveau lieu de rendez-vous pour la criminalité, en particulier la fraude et le vol d'informations⁶⁰. Le principal problème, toutefois, est l'accès à des informations pouvant faciliter la criminalité (A/CONF.169/13/Add.1, p. 7, par. 23-26). Par exemple, on peut trouver sur Internet des instructions sur la manière de construire une bombe, d'organiser une cellule politique raciste, ou de se suicider. Internet peut également être utilisé à des fins politiques et contribuer à provoquer des changements politiques; il peut aussi avoir un effet nocif sur les destinataires de l'information, par exemple, avec la diffusion de textes incitant à la haine. Cyberspace pourrait devenir le média suprême, parce qu'il est non seulement consommé par les masses, mais aussi produit par les masses.

93. Les pays du monde entier réagissent différemment à l'impact de la nouvelle technologie. En Australie, tous les nouveaux jeux informatiques sont maintenant soumis à une classification nationale comparable à celle qui existe pour les films et les cassettes avant de pouvoir être commercialisés. Récemment, la Commission canadienne de la radio, de la télévision et des télécommunications a consacré des auditions publiques sur les autoroutes de l'information, afin d'aider à l'élaboration d'un cadre pour le secteur des communications du pays au XXIème siècle. Un festival des médias interactifs a été tenu à Los Angeles pour encourager les créateurs de programmes de télévision pour la jeunesse à envisager de travailler avec des technologies interactives (ordinateurs, disques optiques compacts, disques compacts interactifs et réseaux en ligne) pour mettre au point de nouveaux produits associant l'utilisation active des ordinateurs et la capacité narrative de la télévision. Au Royaume-Uni, une étude réalisée pour l'association professionnelle des enseignants a analysé comment ces derniers percevaient l'effet des nouvelles technologies sur les enfants⁶¹. Aux Etats-Unis, le Centre d'études arabes contemporaines de l'Université de Georgetown (Washington, D.C.) a parrainé un symposium intitulé "La révolution de l'information dans le monde arabe", qui a examiné les dimensions et implications commerciales, culturelles, sociales et politiques de ces développements. Des spécialistes des télécommunications, des représentants des médias, des hommes d'affaires, des humanistes et des spécialistes des sciences sociales ont débattu de ces questions, y compris de contrôle, de censure et de considérations culturelles. Ces exemples, et beaucoup d'autres, mettent en lumière les efforts entrepris pour susciter un débat public bien nécessaire sur ces questions.

94. Le présent document est centré sur deux thèmes : premièrement, le pouvoir des médias peut et devrait être un élément fondamental et efficace des efforts nationaux visant à prévenir la criminalité; deuxièmement, du fait qu'il y a de nombreux exemples de bonne pratique ou de moyens de faire participer les médias aux efforts déjà entrepris, ces expériences devraient illustrer comment la prévention de la criminalité peut être mise en pratique avec la participation active des médias jusqu'au niveau des collectivités. Sur la base des points examinés, et compte tenu des discussions et recommandations des cinq réunions préparatoires régionales pour le neuvième Congrès, l'atelier sur les médias et la prévention de la criminalité souhaitera peut-être examiner les orientations futures possibles qui viennent d'être esquissées.

A. Au niveau national

95. Les pays pourraient envisager les mesures suivantes :

- a) Prévoir la liberté de l'information dans leurs législations;

- b) Reconnaître que l'accès à l'information est un facteur déterminant pour permettre aux médias de jouer un rôle actif dans la prévention du crime;
- c) Réaffirmer le rôle de la liberté de la presse dans le processus démocratique;
- d) Mettre au point et appliquer des procédures équitables et objectives fondées sur la primauté du droit afin de permettre l'accès des médias à des documents et des informations sensibles;
- e) Assurer le maintien, dans la plus grande mesure possible, de la diversité et des valeurs culturelles lorsqu'il s'agit de considérer le rôle des médias dans la prévention du crime, en tenant compte par ailleurs de l'impact des systèmes mondiaux de communication sur les structures sociales et culturelles, notamment dans les pays technologiquement moins avancés;
- f) Encourager les autorités compétentes, notamment dans les pays à fort taux d'analphabétisme, à considérer les médias comme un outil précieux pour promouvoir la prévention du crime par des moyens audiovisuels ou graphiques;
- g) Accroître le nombre de programmes d'éducation qui favorisent l'initiation aux médias ainsi qu'un choix et une prise de décision éclairés concernant les questions traitées par les médias;
- h) Encourager les médias à faire des reportages sur tous les types de délits et les méthodes de prévention, sans perdre de vue que l'accent mis sur les reportages consacrés aux crimes violents peut fausser les mesures de prévention en créant souvent des craintes et des appréhensions irraisonnées sur les risques de victimisation;
- i) Créer des prix nationaux récompensant les efforts réfléchis faits par les médias pour prévenir le crime;
- j) Créer un organe national de coordination ou un organe consultatif ou nommer un médiateur qui seraient chargés de traiter la question du rôle des médias dans la prévention du crime. L'objectif pourrait être aussi d'amener les responsables des médias, les organisations professionnelles et d'autres groupes compétents à s'associer aux pouvoirs publics et à la collectivité pour contribuer à la formulation de programmes qui appuient les politiques et les mesures de prévention, fournir des informations factuelles sur la criminalité et la prévention du crime, et formuler des programmes promouvant la prévention du crime;
- k) Elaborer, avec la pleine participation des médias, des associations professionnelles et d'autres organisations non gouvernementales concernées, des codes de conduite et des normes connexes sur le rôle des médias dans la prévention du crime, et établir des mécanismes d'application;
- l) Prendre l'initiative en ce qui concerne le rôle des médias dans la prévention du crime en ne passant pas d'annonces publicitaires dans les médias qui diffusent des messages violents;
- m) Entreprendre des activités pour sensibiliser les médias à l'impact qu'ont leurs reportages sur la prévention du crime et les publics ciblés.

96. Les médias devraient envisager les mesures suivantes :

- a) Pour ce qui est des grands réseaux mondiaux, chercher à pondérer les reportages sur la criminalité et accorder davantage d'attention aux variables régionales, culturelles et autres qui influent sur les attitudes face à la prévention du crime et la lutte contre la criminalité;
- b) S'employer à appliquer volontairement une autre réglementation, notamment par l'élaboration, avec la pleine participation des associations professionnelles et d'autres organisations non gouvernementales

concernées, de codes de conduite et de normes connexes sur le rôle des médias dans la prévention du crime et par la mise en place de mécanismes permettant d'en assurer le respect;

c) Encourager la réalisation par des personnes qualifiées de reportages plus spécialisés sur des faits délictueux, en donnant une évaluation pondérée des mesures à prendre pour prévenir la criminalité, aussi bien non violente que violente;

d) Echanger les résultats et examiner les questions et les solutions;

e) Effectuer des recherches sur le rôle des médias dans la prévention du crime, en mettant l'accent sur les pays ayant des techniques de communication moins modernes;

f) Rechercher une collaboration avec les pouvoirs publics, les organismes d'Etat, les associations professionnelles, les groupes d'action, les organisations non gouvernementales et le public, afin de recenser les questions relatives à la prévention du crime présentant un intérêt commun et à travailler sur ces questions.

B. Au niveau international

97. L'Organisation des Nations Unies pourrait envisager les mesures suivantes :

a) Réaffirmer le rôle d'une presse libre dans le processus démocratique et aider les Etats Membres, notamment les démocraties naissantes, dans les efforts qu'ils font dans ce sens;

b) Aider les Etats Membres à renforcer le rôle des médias dans la prévention du crime et coordonner leurs efforts dans ce domaine;

c) Prendre des mesures pratiques pour aider les Etats Membres, notamment :

i) Elaborer un répertoire des sources concernant les normes de bonne pratique et accorder une attention particulière au rôle des médias dans les mesures de prévention du crime, notamment parmi les enfants et les adolescents;

ii) Créer, dans le fichier d'experts du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, une section réservée aux spécialistes du rôle des médias dans la prévention du crime;

iii) Créer des ressources de formation multidisciplinaires, dont des programmes d'initiation aux médias et des modules sur le rôle des médias dans la prévention du crime, à ajouter aux programmes des universités et d'établissements de formation professionnelle, tels que les écoles de journalisme, de police, de criminologie et les facultés d'enseignement;

d) Promouvoir une coopération transfrontière aux niveaux international, régional et sous-régional, qui pourrait commencer par l'organisation, en fonction des fonds extrabudgétaires disponibles, d'un stage de formation interrégional de suivi sur le rôle des médias dans la prévention du crime;

e) Faciliter, en coopération avec les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales ainsi que d'autres organismes compétents, des échanges de documentation audiovisuelle pouvant être utilisée pour la prévention, contribuer à l'évaluation des campagnes d'information et effectuer des recherches internationales conjointes sur l'impact des messages sur la prévention du crime transmis par les médias.

98. Les autres organismes internationaux pourraient envisager les mesures suivantes :

a) Organiser, conjointement avec les organisations professionnelles concernées, des réunions régulières de journalistes et de responsables de médias de différents pays afin d'échanger des vues sur les stratégies de prévention du crime et la description de la criminalité dans les médias;

b) Offrir des cours de formation aux journalistes qui effectuent des reportages sur la criminalité et la prévention du crime, afin qu'ils se familiarisent davantage avec le contexte et les politiques internationales dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale;

c) Créer un prix ou une récompense internationale pour les productions d'une qualité exceptionnelle, afin de stimuler la réalisation de programmes sur la prévention du crime.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE L'ATELIER SUR LE SUJET "LES MEDIAS ET LA PREVENTION DU CRIME", QUI DOIT SE TENIR DANS LE CADRE DU NEUVIEME CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

L'atelier, qui se tiendra le 1er mai 1995, a pour objectif d'encourager un échange de vues et de données d'expérience, de passer en revue les initiatives en matière de conception et d'utilisation de programmes réussis de prévention du crime, de montrer la manière dont ces programmes établissent un lien avec les médias, et de rapprocher les deux mondes que sont la justice pénale et les médias.

L'organisateur prévoit d'utiliser Internet pour envoyer régulièrement au réseau AJC Net des informations sur le neuvième Congrès et sur le déroulement de l'atelier, lorsqu'il est possible d'y accéder par World-Wide Web, et les diffuser aux particuliers et aux organisations intéressées. Pendant l'atelier, une manifestation séparée sera organisée pour permettre aux élèves de plusieurs écoles du Canada et du Caire de se servir d'Internet et du programme de démonstration SolGen du Solliciteur général canadien pour communiquer sur des questions relatives au neuvième Congrès.

Matin

1. Observations liminaires, y compris déclaration liminaire du Ministre canadien de la justice.

2. Illustration du problème de la criminalité (montage vidéo)*.

Groupe de journalistes - examen des études de cas.

3. Les médias : perspectives d'avenir**.

Redéfinition du champ d'action et du rôle des médias.

Démonstrations.

Après-midi

4. Rôle éducatif des médias***.

Examen de l'impact négatif et positif des médias.

Rôle des médias dans la réduction de la criminalité à des stéréotypes.

Possibilité de changements positifs.

* L'objectif de cette partie est de montrer la façon dont les médias traitent les questions graves relatives à la criminalité. Les exemples donnés serviront d'études de cas générales dans le débat. L'animateur veillera à ce que ces exemples soient considérés non pas comme des incidents isolés mais comme l'illustration d'un problème bien plus complexe.

** Dans cette partie les différentes formes de médias seront définies et leur avenir évoqué.

*** Cette partie permettra un débat constructif sur le rôle des médias dans la prévention du crime.

5. Etude de projets de démonstration utilisant différents médias*.
6. Futures orientations du rôle des médias dans la prévention du crime**.
7. Forum mondial***.

Justice pénale et médias : un programme d'action.

8. School Net et la collectivité****

Etablissement d'une liaison entre des élèves du monde entier par le réseau School Net - support électronique interactif pour les enfants reliés à Internet.

* Cette partie permettra de recenser certaines des meilleures méthodes actuellement employées et de montrer aux participants les programmes de prévention du crime qu'ils pourraient utilement envisager dans leur propre communauté.

** Cette partie sera axée sur l'avenir et l'examen de certaines possibilités qui se dessineront dans les mois et les années à venir.

*** Il s'agira d'une émission mondiale comparable à celles qui sont diffusées par la Canadian Broadcasting Company et d'autres chaînes.

**** Dans cette partie, on établira un lien direct avec les collectivités du monde entier en les tenant informées des manifestations du neuvième Congrès. Cet exercice pratique se répétera chaque nuit du Congrès. Toutefois, la première nuit, une manifestation se tiendra pour faire connaître l'existence du réseau.

Notes

¹*Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément N° 11 (E/1994/31), chap. V, par. 19.*

²*Troisième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Stockholm, 9-18 août 1965 : rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.67.IV.1), par. 27.*

³*Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Kyoto (Japon), 17-26 août 1970 : rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.71.IV.8), par. 132.*

⁴*Cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Genève, 1er-12 septembre 1975 : rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.2), par. 369 p).*

⁵*Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Caracas (Venezuela), 25 août-5 septembre 1980 : rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.IV.4), chap. IV, par. 64.*

⁶*Septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Milan, 26 août-6 septembre 1985 : rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.IV.1), chap. IV, par. 79, 81 et 281.*

⁷*Huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, La Havane, 27 août-7 septembre 1990 : rapport établi par le Secrétariat (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.IV.2), chap. I, sect. C.1.*

⁸Voir Desmond Fisher, *The Right to Communicate: A Status Report*, Reports and Papers on Mass Communication, N° 94 (Paris, UNESCO, 1982); George Gebner, *Violence and Terror in the Mass Media*, Reports and Papers on Mass Communication, N° 102 (Paris, UNESCO, 1988); et Colin Sparks, éd., *New Communication Technologies: A Challenge for Press Freedom*, Reports and Papers on Mass Communication, N° 106 (Paris, UNESCO, 1991).

⁹Sparks, op. cit., p. 3.

¹⁰UNESCO, 1989, p. 102 et 103.

¹¹*Proceedings of the International Colloquium on Television Violence* (Montréal, Communications Canada, avril 1993)

¹²Akira Umemoto, *TV and Crime Prevention in Japan* (Tokyo, 1994).

¹³Suzanne Stutman, "An opportunity to prevent violence: the role of the media", document présenté à la réunion tenue à Riyad les 26 et 27 janvier 1994 sur un atelier concernant les médias et la prévention du crime.

¹⁴R. H. Singh, "Problem of communication in the eradication of dacoity in Chambal Valley", *Indian Journal of Criminology*, vol. 6, N° 1, p. 17 à 22.

¹⁵G. N. S. Raghwan et V. S. Gopalakrishnan, *Toward a National Policy on Communication in Support of Development: The Indian Case* (Paris, UNESCO, 1980), p. 9.

¹⁶Office des Nations Unies à Vienne, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, *Strategies for Confronting Domestic Violence: A Resource Manual* (Vienne, 1993) (ST/CSDHA/20), p. 73.

¹⁷D. Graber, *Crime News and the Public* (New York, Praeger, 1980).

¹⁸R. V. Ericson, P. M. Baranek et J. B. L. Chan, *Visualizing Deviance: A Study of News Organization* (Toronto, University of Toronto Press, 1987), p. 3.

¹⁹H. L. Marsh, "Comparative analysis of crime coverage in newspapers in the United States and other countries from 1960 to 1989", *Journal of Criminal Justice*, vol. 19, N° 1 (1991), p. 67 à 79.

²⁰B. Roshier, "The selection of news by the press", dans *The Manufacture of News: Social Problems, Deviance and the Mass Media*, S. Cohen et J. Young, éd. (Londres, Constable, 1980).

²¹M. Fishman, "Crime waves as ideology", dans *The Manufacture of News...*

²²D. Weatherburn et C. Devery, "How violent is Australia?", dans *Australian Violence: Contemporary Perspectives*, D. Chappell, P. Grabosky et H. Strang, éd. (Canberra, Australian Institute of Criminology, 1991), p. 23 et 24.

²³G. Gerbner et L. Gross, "Living with television: the violence profile", *Journal of Communications*, N° 26, p. 173 à 199.

²⁴P. Schlesinger et H. Tumber, "Fighting the war against crime: television, police and audience", *British Journal of Criminology*, vol. 33, N°1, p. 19 à 32.

²⁵C. R. Jeffery, "Media Technology in crime control: history and implications", dans *The Media and Criminal Justice Policy*, R. Surette, éd. (Springfield, Illinois, Charles Thomas, 1990), p. 289 à 298.

²⁶Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, *Justice in Progress*, octobre 1994, p. 1.

²⁷Fisher, op. cit.

²⁸*Attacks on the Press in 1994: A Worldwide Survey* (New York, Committee to Protect Journalists, 1995).

²⁹Ana Maria Miralles Castellano, "Journalism and Narcoterrorism in Colombia", document présenté à la Conférence internationale sur la violence dans les médias : perspectives de changement, St. John's University, New York, octobre 1994.

³⁰Tim Collings, "Violence and television: the Canadian example", document présenté au Colloque international, Centre canadien d'études, Nouvelle Université de la Sorbonne, Paris, juin 1994.

³¹Julian Roberts, *Public Knowledge of Crime and Justice: An Inventory of Canadian Findings* (Ottawa, Université d'Ottawa, 1994), p. 39.

³²"Imagen de delito", une étude de la présentation de la criminalité dans la grande presse argentine effectuée pour le Ministère argentin de la justice, 1991.

³³Michael Vatikiotis and Gordon Fariclough, "Playing the rule", *The Eastern Economic Review*, 1er décembre 1994.

³⁴F. W. Winkel, "General response in crime prevention campaigns: an experiment", *British Journal of Criminology*, vol. 27, N° 2, p. 155 à 173.

³⁵Voir, par exemple, R. E. Rice, *Public Communication Campaigns* (Newbury Park, Californie, Sage, 1989).

³⁶M. Sabido, "Soap operas in Mexico", rapport présenté à la Conférence pour le changement social par le jeu, Université de Californie, Los Angeles, 1994.

³⁷A. Singhal et W. Brown, "Harnessing the potential of entertainment-education telenovelas", *Gazette* 1993, vol. 51, N° 1, p. 1 à 18.

³⁸J. C. Saxena et J. C. Sachdeva, éd., *Role of Adult Education and Mass Media for Civic Education: Report of the Asian Pacific Seminar* (New Delhi, UNESCO, septembre 1985).

³⁹Valerio Fuenzalida, "Latin American experiences of critical awareness training", *Media Development I*, 1991, p. 14 et 15.

⁴⁰Barbara Eisenstock, "Empowering parents: T.V. literacy and the violence factor", rapport présenté au Congrès international sur la violence dans les médias: perspectives de changement, St. John University, New York, octobre 1994.

⁴¹Working Group on Media, *Safeguarding Our Youth: Violence Prevention for Our Nation's Children* (Washington, D.C., juillet 1993).

⁴²*Making a Difference: The Impact of the Health Promotion Directorates Social Marketing Campaigns 1987-1991*, (Ottawa, Health Canada, 1994).

⁴³Jonathan Alter, "The power to change what's cool", *Newsweek*, 13 janvier 1994.

⁴⁴"Government-sponsored media campaign urges America to stop violent crime", *C. J. the Americas*, vol. 5, N° 2, avril-mai 1992.

⁴⁵Bob Herbert, "The 'Squash It!' campaign", *New York Times*, 8 décembre 1993.

⁴⁶V. F. Sacco et M. Trotman, "Public information programming and family violence: lessons from the mass media crime prevention experience", *Canadian Journal of Criminology*, vol. 32, N° 1, p. 91 à 105.

⁴⁷W. S. Wasserman, "What the 3rd World really needs: a view of survival techniques based on very different economic realities", *Nieman Reports*, Spring 1993, p. 37 à 37 et 56.

⁴⁸Paul Farhi, "Abroad, a market for mayhem; overseas sales keep TV profitable", *Washington Post*, 3 février 1995.

⁴⁹Canada, House of Commons, *Television Violence: Fraying our Social Fabric* (Ottawa, juin 1995).

⁵⁰Sachiko Imaizumi Kodaira, "Discussion for further development of media for children based on a review of research on media violence in Japan prepared for Empowering People in Families", University of Plymouth, Royaume-Uni, 1994.

⁵¹National Clearinghouse on Family Violence, *The Mountain and Beyond: Interdisciplinary Project on Domestic Violence* (Ottawa, Health Canada, 1994).

⁵²Walter Hauptmann, Université de Salzburg, Centre de recherche sur la psychologie du droit.

⁵³Conseil de l'Europe, *Journal officiel de la Communauté européenne*, Directive N° L.298/23 (89.552.EEC) du 3 octobre 1989, art. 22.

⁵⁴Richard Ericson, "Mass media, crime, law and justice : an institutional approach", *British Journal of Criminology*, vol. 31, N° 3 (1991).

⁵⁵Arthur Kanegis, "New heroes for a new age", *Media Values*, Fall, 1993.

⁵⁶Fairbank, Maslin, Maullin and Associates, *Sending Signals : Kids Speak Out About Values in the Media* (Los Angeles, Children Now, 1995).

⁵⁷Lynn Cockburn, "Kids offer a lesson", *The Calgary Sun*, 11 février 1995.

⁵⁸Charles W. Holmes, "MTV threatens Iran's Mullahs", *Ottawa Citizen*, 27 février 1995.

⁵⁹Anabelle Sreberny Mohammadi, *Women, Media and Development in a Global Context* (Paris, UNESCO, juin 1994).

⁶⁰Voir aussi "Manuel sur la prévention et la répression de la criminalité informatique", *Revue internationale de police criminelle*, N°s 43 et 44, 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.IV.5).

⁶¹United Kingdom Professional Association of Teachers, *The Street of the Pied Piper*, avril 1994.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.